

e-acte sous signature privée

ROSE REFORMER
Société à responsabilité limitée au capital de 1.000 euros
Siège social : 95 boulevard de la Libération/1340, 1400 avenue du Général Garbay
06210 Mandelieu la Napoule
RCS CANNES 100 495 183

ci-après « la Société »

Acte de Décisions collectives des Associés prises à l'unanimité
en application de l'article 20 des statuts en date du 2 septembre 2026
(Acte exprimant le consentement unanime des Associés)
Nomination d'un Co-Gérant
Pouvoirs

Les Soussignés

Madame Rose MARTIN, propriétaire de 51 parts

Monsieur Louca MATHERON, propriétaire de 49 parts

ci-après « les Associés »

Agissant en qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée ROSE REFORMER, au capital de 1.000 euros, dont le siège social est sis 95 boulevard de la Libération/1340, 1400 avenue du Général Garbay 06210 Mandelieu la Napoule, immatriculée au RCS de CANNES sous le numéro 100 495 183.

Après avoir rappelé

Qu'ils détiennent l'intégralité des parts, soit 100 parts, composant le capital de la Société ;

Que l'article 20 des statuts prévoit que les décisions collectives autres que celles ayant pour objet de statuer sur les comptes annuels peuvent résulter du consentement de tous les associés exprimé dans un acte ;

Qu'ils ont pris connaissance de documents suivants :

Le projet de texte des décisions,

Qu'ils sont appelés à adopter les décisions suivantes relatives à :

- Nomination d'un Co-gérant,
- les Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

e-acte sous signature privée

Ont pris les décisions suivantes à l'unanimité

Première Décision

Les Associés, après en avoir délibéré, décident de nommer à compter de ce jour, en qualité de co-Gérant, et ce sans limitation de durée :

Monsieur Louca MATHERON

Né le 23 novembre 2002 à GRASSE (06)

De nationalité française

Demeurant 606 Boulevard Pierre Delmas 06600 ANTIBES

Monsieur Louca MATHERON disposera, conformément aux statuts, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour la représenter à l'égard des tiers et exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Ce dernier, ici présent à l'acte déclare accepter les présentes fonctions de co-gérant et qu'il n'est frappé par aucune mesure ou disposition susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

Les Associés rappellent en tant que de besoin que la Société est désormais dirigée par deux cogérants :

Madame Rose MARTIN et Monsieur Louca MATHERON.

Deuxième Décision

Les Associés confèrent les pouvoirs les plus étendus au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent acte, qui après lecture, a été signé par les Associés et qui sera reporté sur le registre des Décisions Collectives de la Société.

Les Soussignés consentent à la signature électronique des présentes par l'application e-acte sous signature privée développée par le Conseil National des Barreaux.

Fait à la dernière date de signature électronique intervenue

Signé électroniquement par l'application e-acte sous signature privée

Document signé : Acte de decisions collectives des associes_A-239470-0209.pdf

Nombre de pages du document : 5 **Signatures :** 2

Réf: A-239470-0209

Emetteur :

Jacques STOULS

jstouls@octolex.com

Signé par	Signature
Rose Martin	 02-09-2026 11:16
Louca Matheron	 02-09-2026 11:15

Document signé électroniquement, par l'application "e-Actes sous signature privée"